



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux

Question écrite n° 84353

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la valorisation des sous-produits du cheval. De très longue date, le crottin de cheval a représenté un produit recherché pour l'agriculture. Sa principale utilisation résidait dans la production de champignons de Paris mais il était aussi utilisé pour enrichir les champs et les jardins. Actuellement cette filière a été quasiment abandonnée et il se pose même le problème du traitement du crottin. Il souhaiterait savoir s'il entend relancer la filière, ce qui serait en adéquation avec la politique générale de lutte contre les éléments chimiques utilisés comme engrais, qui détériorent la qualité de nos sols et de nos nappes phréatiques.

Texte de la réponse

Le crottin de cheval est aujourd'hui moins utilisé pour la production de champignons de Paris et pour enrichir les champs et les jardins. Cela pourrait à terme créer des difficultés pour son évacuation. Toutefois des recherches ont été entreprises, en particulier en lien avec le pôle de compétitivité cheval de Basse-Normandie et la société-mère des courses de galop France Galopsur son site cantilien. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ainsi que le fonds Eperon participent au financement de cette étude dont l'enjeu est réel.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84353

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 7987

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9034